

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 27 janvier 2026

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie  
DESOEUVRE Robert à ROCHAIS Philippe

#### Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald et PENEAU Sylvie

**Convocation adressée le 21 janvier 2026, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 28 janvier 2026, article L.2121.25 CGCT**

### **26SE2701-01 | Site des anciennes Fonderies de l'Authion - Bilan de clôture Mandat d'études Les Fonderies de l'Authion / Renouvellement d'une friche industrielle**

Monsieur Vincent Guibert, adjoint au maire en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté, expose :

Vu les articles L.2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique portant sur les règles applicables aux marchés de mandat, notamment les obligations du mandataire et du mandant,

Vu l'article R. 2194-1 et suivants portant sur les modalités de conclusion, d'exécution et de clôture des conventions de mandat,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/06/2020 donnant délégation à Monsieur le Maire afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le

règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°23SE2111-07 en date du 21/11/2023 confiant à la société ALTER PUBLIC une mission de mandat pour la réalisation d'études préalables du site des anciennes Fonderies de L'Authion,

Vu le bilan de clôture établi,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce bilan et de donner quitus à la société ALTER PUBLIC pour l'accomplissement de sa mission,

Considérant que le règlement du solde de la mission doit être effectué sous déduction du reliquat éventuel de l'avance versée, dans le respect des règles de la comptabilité publique,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Approuve le bilan financier de clôture de la mission de mandat relative aux études préalables du site des anciennes Fonderies de L'Authion joint en annexe,**
- **Donne quitus à la société ALTER PUBLIC pour l'exécution de la mission qui lui a été confiée par la délibération n°23SE2111-07 du 21 novembre 2023.**
- **Autorise le versement du solde dû à la société ALTER PUBLIC conformément au décompte financier joint au bilan de clôture,**
- **Demande le reversement à la commune des Ponts-de-Cé du reliquat de l'avance versée à la société ALTER PUBLIC conformément au décompte financier joint au bilan de clôture.**

*JP PAVILLON, E. BOYER et JP VIGNER n'ont pas pris part au vote*

VOTE			
En exercice	32	POUR	25
Présents	27	CONTRE	1 (D. LIZÉ)
Pouvoirs	2	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

**Délibération adoptée à la majorité**

Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON

